



## Telephonie mobile DUREE D'ENGAGEMENT

Par **STEPHBOLL**, le **09/10/2008** à **13:46**

Bonjour,

J'ai conclu le 20/03/2004 un contrat d'abonnement avec Orange pour 1 mobile pour 12 mois.

J'ai changé de mobile le 26/08/2005 en me réengageant pou 24 mois.

Le 7/10/2007, un conseiller orange m'a proposé une option Avantage 24 mois que j'ai acceptée et qui me réengage sur 24 mois.

Hors, je pars vivre en Nouvelle Calédonie et ne souhaite pas conserver ce forfait. Sur le site Internet orange, j'ai la possibilité de résilier l'option "Avantage 24 mois".

Si je résilie cette option, quelle est ma durée contractuelle d'engagement et suis je obligée de respecter le 24 mois à compter du 7/10/2007 ou je peux résilier mon contrat quand je le souhaite.

De plus, je démmennage mais à part mon billet d'avion aller simple, je n'ai aucun justificatif à présenter à Orange. Est ce suffisant pour exiger la résiliation du contrat à tout moment?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Trés cordialement,

Stéphanie